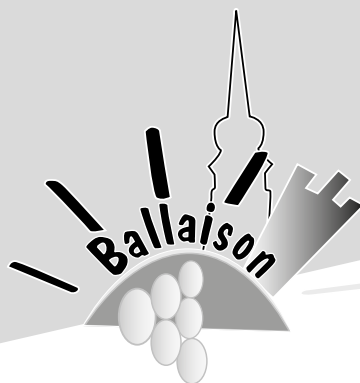


Séance du Conseil Municipal du mardi 4 avril 2023



Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. CARTILLIER Antoine, M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne, Mme BERTHOLON Stéphanie, M. THEVENOT Gérald, M. UGO Alexandre et M. LAGALISSE Clément

ABSENTE : Mme RAPIN Christiane

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

*M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien
Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie
Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe*

Désignation d'une secrétaire de séance : M. COCHARD Fabien

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 7 mars 2023 adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération - Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie contractée avec la Caisse d'Épargne est arrivée à échéance. Il convient donc de renouveler le contrat Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'offre proposée pour la Ligne de Trésorerie Interactive d'un montant de 200.000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Épargne selon les conditions présentées en séance,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la Ligne de Trésorerie Interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Délibération - Redevances d'occupation du domaine public (RODP) pour les chantiers provisoires

Monsieur le Maire tient à informer les membres de l'assemblée délibérante de la parution au journal officiel du décret fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Délibération - Demande de subvention au titre du plan ruralité pour la construction du nouveau groupe scolaire sur la commune de Ballaison

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la mise en place du plan ruralité départemental qui permet de subventionner des projets d'investissement. Doté de 10 millions d'euros, ce plan s'adresse aux communes de moins de 3 000 habitants et prioritairement à celles comptant moins de 1 500 habitants. Le subventionnement est fléché pour des opérations portant sur la construction, l'extension ou la rénovation de groupes scolaires et de bâtiments à usage périscolaire. Ces projets pourront bénéficier de subventions d'investissement au taux maximal de 30% d'une assiette éligible plafonnée à 1 000 000 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE une subvention auprès du Département au titre du plan ruralité pour la construction du nouveau groupe scolaire sur la commune de Ballaison,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cas échéant les conventions ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention.

Délibération - Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour la construction du groupe scolaire sur la commune de Ballaison

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la mise en place des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) pour l'année 2023. Dotés de 26,2 millions d'euros, ces contrats permettent de financer des projets d'investissement et notamment la construction et la rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires).

Il présente le plan de financement défini qui s'établit comme suit :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Construction du nouveau groupe scolaire sur la Commune de Ballaison	Travaux : 5 518 502,80 € Maîtrise d'œuvre : 839 182,85 €	Subvention Etat DETR	6,29 %	400.000,00 €
		Bonification DETR 10% certification "Bois des Alpes"	1,57 %	100.000,00 €
		Subvention Région ARA - CAR	3,94 %	250.000,00 €
		Subvention CD74 CDAS	6,29 %	400.000,00 €
		Subvention CD74 Plan de ruralité	4,72 %	300 000,00 €
		Autofinancement de la commune	23,59 %	1.500.000,00 €
		Emprunt	53,60 %	3.407 685,65 €
TOTAL	6 357 685,65 €	TOTAL	100,00 %	6 357 685,65 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le projet qui lui est présenté,
- SOLLICITE une subvention auprès du Département au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) pour la construction du nouveau groupe scolaire sur la commune de Ballaison,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cas échéant les conventions ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention.

MARCHÉS PUBLICS

Le marché de restauration collective avec 1001 repas arrivant à son terme, une nouvelle consultation a été lancée le 23 mars dernier. La remise des plis est fixée au vendredi 21 avril à 12h. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour l'ouverture des plis se réunira le lundi 24 avril à 18h et le mardi 9 mai à 16h pour le jugement des offres. Le nouveau marché débutera le 1^{er} septembre 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération - Forfait mobilités durables

Le « forfait mobilités durables » a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Le « forfait mobilités durables » consiste en une prise en charge de l'employeur, en tout ou partie, des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- À vélo, vélo à assistance électrique personnel, ou en engin personnel motorisé non thermique ;
- En covoiturage, en tant que conducteur ou passager ;
- En utilisant les services de mobilité partagée.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus, de décider par délibération, de mettre en place et de déterminer les modalités d'octroi du « forfait mobilités durables ».

Le montant du « forfait mobilités durables » est fixé par référence à l'arrêté définissant son montant, et évolue en fonction de la réglementation. Il dépend du nombre de jours d'utilisation d'un

mode de déplacement éligible au forfait au cours de l'année civile.

A la date de l'adoption de la présente délibération, il est de :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours,
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours,
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Le nombre minimal de jours d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le « forfait mobilités durables » est versé aux agents publics ou privés s'ils utilisent l'un des moyens de transports éligibles pour réaliser leurs déplacements entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail au moins 30 jours par an (l'agent peut utiliser alternativement l'un ou l'autre des moyens de transport au cours d'une même année pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- INSTAURE le « forfait mobilités durables » selon les modalités présentées ci-dessus ;
- DIT que le versement du « forfait mobilités durables » aura lieu en une seule fraction, au premier trimestre de l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants ;
- CHARGE l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prendra effet à compter de ce jour et de signer tout acte en découlant.

RESSOURCES HUMAINES

Information sur le personnel communal

Après plusieurs entretiens, une candidate a été retenue pour le remplacement d'une ATSEM à compter du mois de juin jusqu'aux vacances de février 2024.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information - Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire

Le permis de construire a été déposé le 27 mars dernier. Il a été confié à Thonon agglomération pour instruction.

Une réunion sera programmée prochainement afin de choisir les matériaux et le fonctionnement technique du projet (contrôle d'accès, chauffage, ventilation, stores ...).

Plusieurs banques ont été contactées et rencontrées concernant le prêt pour le projet de construction du groupe scolaire. Ils doivent nous transmettre prochainement une offre.

AFFAIRES JURIDIQUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de la Cour d'appel de Chambéry dans le cadre du litige opposant la Commune de Ballaison et les Messieurs Toutin et Brunet. La Cour informe que les pourvois des Messieurs Toutin et Brunet ont été rejetés et que par conséquent, l'arrêt rendu le 9 novembre 2022 est définitif.

Un courrier a été envoyé à Monsieur le Préfet pour que l'arrêt rendu par la Cour d'appel soit exécuté et que les sommes dues par les Messieurs Toutin et Brunet soient recouvertes.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information – Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 7 mars 2023

1 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES : pour information

Déclarations préalables :

- Dépôt le 13/02/2023 : DP 74 025 23 B0008 : AQUATHERMO France SARL pour M. WERNERT Ghislain, lieu-dit : « Decourt », zone N. Installation de 16 panneaux photovoltaïques en toiture, surface de 31,28 m². Arrêté sans opposition émis le 06/03/2023.
- Dépôt le 16/02/2023 : DP 74 025 23 B0009 : M. BERNARD Xavier, lieu-dit : « Crapons Nord », zone Ud. Réalisation d'une piscine enterrée 24,5 m². Arrêté sans opposition émis le 07/03/2023.
- Dépôt le 17/02/2023 : DP 74 025 23 B0010 : M. LABBE Steven, lieu-dit : « Nédent », zone Ud. Extension d'une véranda, rénovation et agrandissement d'ouvertures existantes. Arrêté sans opposition émis le 16/03/2023.
- Dépôt le 23/02/2023 : DP 74 025 23 B0011 : M. MAGNIN Patrick, lieu-dit : « La Caserne », zone Ud. Pose de 11 panneaux photovoltaïques. Arrêté sans opposition émis le 10/03/2023.
- Dépôt le 27/02/2023 : DP 74 025 23 B0012 : OTOVO France, pour M. SUDAN Eric, lieu-dit : « Vignes du Veigeret », zone Ud. Installation de modules photovoltaïques en intégration simplifiée de toiture, surface de 27 m². Arrêté sans opposition émis le 10/03/2023.
- Dépôt le 27/02/2023 : DP 74 025 23 B0013 : EDF ENR pour M. NEYROUD René, lieu-dit : « Les Maly », zone Ud. Installation d'un générateur photovoltaïque, surface de 18,80 m². Arrêté sans opposition émis le 13/03/2023.

SÉCURITÉ

Information : Mise en œuvre de la police pluri-communale « Les portes du Chablais »

Une réunion a eu lieu avec Madame le Maire de Douvaine et le chef de la police municipale pour organiser la mise en place de la police pluri-communale. A cette occasion, les conventions autorisant la verbalisation sur la commune et celle autorisant les agents à être armés ont été signées.

La police pluri-communale sera effective sur le territoire de la commune à partir du lundi 17 avril 2023.

A noter : en dehors des interventions sur Ballaison, les agents de la police municipale disposent d'une permanence au poste de police de Douvaine tous les lundis de 14h à 17h et les mercredis de 9h à 12h.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

- **Découverte de la forêt de Boisy** : une visite de la forêt de Boisy est organisée par les enfants du CMJ avec la participation de l'ONF et d'un intervenant de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO), au mois de juin.
Un flyer réalisé par les enfants ainsi qu'un coupon-réponse de participation sera prochainement distribué dans l'info Ballaison, détaillant la date et l'heure de la visite.

- **Voyage à Paris** : le voyage à Paris est reporté au 29 et 30 août 2023. Des informations complémentaires seront prochainement apportées aux participants.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **Journée citoyenne de nettoyage des fossés** : prévue le samedi 25 mars, elle a été annulée en raison d'un nombre insuffisant de participants.
- **Journée nature** : elle se déroulera le samedi 29 avril. Des personnes volontaires sont demandées pour le montage et le démontage des barnums ainsi que pour le rangement du matériel utilisé. Un verre de l'amitié offert par la commune aux participants viendra clôturer la journée.
Il a été proposé par un élu de mutualiser la journée des fossés et la journée nature. Cette question sera étudiée pour l'année prochaine.
- **Jardin partagé** : la construction de la tonnelle permettant d'abriter les plantations est terminée.

COMMISSION JEUNESSE ET ECOLES

- **Ecole**
 - Le conseil d'école s'est déroulé le 30 mars dernier. A cette occasion, il a été décidé de modifier les horaires de classes pour permettre aux parents de déposer les enfants à l'école primaire puis à l'école maternelle. Les nouveaux horaires s'appliqueront à partir de la rentrée de septembre 2023.
 - L'école de la colline a obtenu le niveau 1 de la labellisation EDDD – Ecole en Démarche globale de Développement Durable.
- **Péris'cool**
La journée porte ouverte de la Péris'cool est prévue le 3 juin de 9h à 12h, où des jeux seront proposés, panneaux photos et rencontre avec les parents. Le prestataire 1 001 repas sera présent et proposera un petit-déjeuner.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Il est fait état d'un questionnaire sur la distribution de l'info Ballaison en format papier. Un sondage va être transmis à l'ensemble de la population pour connaître leur avis sur la question.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

- **RD 20** : Les travaux de voirie sur la RD20 – Route des Voirons se poursuivent. La route a été fermée à la circulation de 7h à 18h pendant les vacances de Pâques.
- **RD 225** : des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sont entrepris par Thonon Agglomération sur la route des Fées. Une circulation en alternat est mise en place pendant un mois.
- **VC n°2** : un courrier va être envoyé à l'entreprise ayant réalisé les travaux de la fibre sur la route du Grand Pré afin qu'elle remette en état les accotements aux vues des dégâts constatés.

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE

- **La finale départementale de lecture** s'est déroulée pour une 2^e édition à la salle des fêtes de Ballaison, le samedi 1^{er} avril dernier pour 12 élèves de CM1 et CM2. Cette animation est organisée conjointement par les bénévoles de la Bibliothèque municipale et Fabien Cochard, enseignant.

- **Concert du 25 mars** : Le Grand Bain Prod a organisé un concert le samedi 25 mars à la salle des fêtes de Ballaison qui a réuni environ 80 personnes. Pour l'année prochaine, la question sera étudiée prochainement par le Conseil municipal.
- **Concours photos** : les candidatures pour le concours photo sont terminées. Seules 2 personnes se sont portées candidates.
La commission se réunira prochainement pour savoir si le concours est maintenu ou pas.

ateliers « Les fresques du Climat » à destination des élus des Conseils municipaux des communes membres de Thonon Agglomération.

INFORMATIONS DIVERSES

LA NUIT EST BELLE - SESSION 2023

La commune de Ballaison participera comme l'année dernière à l'évènement la nuit est belle qui se tiendra le vendredi 22 septembre.

INTÉGRATION DE MASSONGY À LA MJC DU CHABLAIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de la part de la commune de Massongy indiquant son souhait d'intégrer la MJC du Chablais. Une réunion avec les Maires des communes concernées est prévue prochainement.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal :
le 2 mai 2023.

Clôture de la séance à 23 h 00.

Le secrétaire de séance
Fabien COCHARD

Le Maire
Christophe SONGEON

INTERCOMMUNALITÉ

INFORMATION - COURRIER À THONON AGGLOMÉRATION PROJET D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE DE THÉNIÈRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier sera envoyé à Thonon agglomération afin de demander l'état d'avancement du projet de réaménagement du domaine de Thénières présenté en 2020 à la commune.

INFORMATION - ATELIERS « LES FRESQUES DU CLIMAT »

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dates et lieux des

Musée des Granges de Servette

A Chens-sur-Léman et comme chaque été, le **musée des Granges de Servette** vous ouvrira ses portes dès le dimanche 25 juin pour une nouvelle saison d'expositions et de découvertes.

Outre sa collection permanente de peintures, sculptures contemporaines et d'outils anciens constituée depuis 1958, le musée présente cette saison les peintres **Peter Stalder** qui vit dans la région et **Uraraka Matsuzawa-Konno** artiste japonaise vivant à Lyon. Le sculpteur **Walter Petrizzo** y présentera ces « moines » d'argile.

Dans la rétrospective consacrée au peintre-vitrailliste **Januarius Di Decarli**, originaire d'Hermance, vous découvrirez « la saga du vitrail de l'église de Ballaison », œuvre réalisée dans les années 1963-1964.

Et aussi des soirées spectacles durant l'été :

- **Une conférence** le mercredi 5 juillet, Jean-Philippe Epron nous présentera la vie de la soprano Beverly Sills
- **Du jazz** le samedi 8 juillet avec le Dabe Quintett et Luc Thorens.
- Le samedi 2 septembre, Didier Puntos au piano et Philippe Cantor au chant nous présenterons le **Voyage d'Hiver de Schubert**.
- **Un concert Pataswing** le samedi 16 septembre pour clore la saison.

**Le musée sera ouvert chaque jour de 15 à 19 heures
ainsi que durant le week-end du patrimoine le samedi 16 et dimanche 17 septembre de 14 à 18 heures.
L'entrée y est gratuite.**

Musée des Granges de Servette : Hameau de Collongette - 224, ch. des Granges de Servette - 74140 Chens s/ Léman
Site : www.granges-de-servette.com - Contact : info@granges-de-servette.com
Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/grangesdeservette/>

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Féés - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr
COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr
Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook** : www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile** : Cityall